

JRM/-

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DIRECTION DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE

Service de Formation et Licence

CIRCULAIRE N° 002 /MINT/AERO

aux Médecins Nationaux et Etrangers spécialisés en Médecine Aéronautique.

Dans le cadre de la délivrance très prochaine de nos Brevets, Licences et Qualifications du Personnel Navigant de l'Aéronautique Civile (Personnel de Conduite des Planeurs, Hélicoptères et Avions) fixés par Décret N°74/670 du 24 juillet 1974 (cf. Articles 4 et 6) mon Département se propose d'agrèer les Médecins Nationaux ou Etrangers spécialisés en Médecine Aéronautique, habilités à examiner et à délivrer des certificats médicaux (expertise, contrôle...) aux :

- Elèves-pilotes,
- Pilotes,
- Mécaniciens Navigants et Radionavigateurs, candidats à l'obtention ou au renouvellement des Licences du Personnel Navigant Camerounais de l'Aéronautique Civile.

A l'issue de la réunion interministérielle du 23 avril 1975, le projet d'Arrêté fixant provisoirement la liste des Médecins-Examineurs du Personnel Navigant Camerounais de l'Aéronautique Civile a été adopté, sauf son article 2 (texte ci-joint).

En effet, les Membres ont estimé que seuls les Médecins spécialisés en Médecine Aéronautique et attachés à un Centre Hospitalier ou à un Hôpital, ayant délibérément déposé leur candidature en vue de leur agrément, pouvaient figurer sur la liste de cet article.

En conséquence, mes services sollicitent le concours de ces derniers et souhaitent recevoir, avant le 31 mai 1975, par voie hiérarchique, leur candidature comprenant :

- une demande datée, non timbrée et signée ;
- une copie conforme du diplôme de spécialisation en Médecine Aéronautique ;
- et une attestation précisant les fonctions occupées et adresse du Centre Hospitalier ou Hopital où ils sont utilisés.

.../...

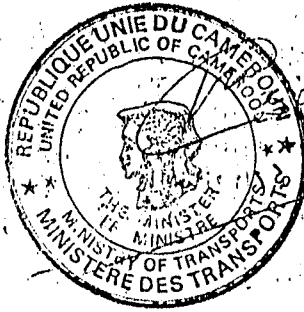
Mon Département soucieux de l'évolution de la formation de nos pilotes nationaux appréciera, à cet effet, le concours des Médecins Nationaux et Etrangers exerçant dans un Centre Hospitalier (Civil ou Militaire) sur le territoire national.

YAOUNDE, le 2 Mai 1975.-

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

AMPLIATIONS :

- MINT ..... 3
- MESG/PR..... 1
- M E F A..... 5
- M S A P..... 5
- CN/ORDRE MEDECINS..... 2
- AEROCIVILE..... 5
- CAM-AIR..... 1
- I T ERESSES..... 20
- A S C A M..... 1
- ARCHIVES..... 1



Christian S. BONGWA

